

# Résidences Guil-Ecrins



Résidence A. Guillaume 05600 Guillestre  
Tél: 04.92.45.47.60  
Fax: 04.92.45.47.61  
accuell.guillestre@gullecrins.fr

Guillestre, le 15 février 2011

## AVIS DE RECRUTEMENT D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES

En application du décret n° 2007-1188 du 03 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière, un recrutement aura lieu à la Résidence Guil-Ecrins en vue de pourvoir

### 5 postes d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés.

#### Conditions :

- Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Peuvent être candidates toutes les personnes remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées aux articles 5 et 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

- être de nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- jouir des droits civiques ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

#### Le dossier de candidature devra comporter :

- Une photocopie de la carte d'identité
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.
- Une lettre de motivation
- Un Extrait n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant de la non-atteinte d'une maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions d'ASHQ. (Liste des médecins agréés pouvant être demandée à l'accueil de l'établissement).

Pour le Directeur  
La Directrice  
Adjointe  
V. BORJA



Page 1/2

246

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard le 30 avril 2011 :

- par écrit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame La Directrice Adjointe  
CANDIDATURE ASHQ  
Résidence Guil-Ecrins  
Le Queyron  
05600 GUILLESTRE

- remis au secrétariat contre paraphe dans une enveloppe fermée avec nom et prénom de l'agent candidat, à l'attention de :

Madame la Directrice Adjointe  
CANDIDATURE ASHQ

### DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroulera en plusieurs étapes :

1/ Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature selon les modalités décrites sur l'avis de recrutement

2/ Une phase de sélection par examen du dossier sera réalisée

Seuls seront convoqués à l'examen écrit, les candidats ayant été sélectionnés par le jury. Merci de laisser votre mail pour l'envoi de la convocation à l'examen écrit.  
Le jury se prononce en prenant notamment en compte le parcours et les critères professionnels du candidat.

3/ Une épreuve écrite organisée le jeudi 5 Mai 2011 de 10h à 11h30

Cette épreuve écrite consistera à répondre à plusieurs questions relevant du cadre de la Fonction Publique Hospitalière, des droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que de la vie et du fonctionnement de l'établissement.

Les épreuves écrites seront anonymes, cet anonymat sera levé à l'issue de la correction.

Seuls seront convoqués à l'entretien oral, les candidats ayant obtenus une note supérieure à 10 à l'épreuve écrite.

3/ Un entretien oral avec le jury composé de 3 personnes, portant sur la présentation du candidat, de son parcours professionnel ainsi que sur ses motivations pour intégrer la Fonction Publique Hospitalière.

La date et l'horaire de convocation à l'entretien oral seront précisés sur les convocations des candidats admissibles.

4/ Délibération du jury sur les candidats admis

Les candidats qui seront recrutés devront fournir tous justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales à la fonction publiques rappelées dans le présent avis.

Pour le Directeur  
La Directrice  
Adjointe  
V. BORJA



Page 2/2

247